



CLEVELAND

Province de Québec
MRC du Val-Saint-François
Municipalité du Canton de Cleveland

AVIS PUBLIC – ENTRÉE EN VIGUEUR
DU **RÈGLEMENT NUMÉRO 616**
RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS
PUBLICS DE LA MUNICIPALITÉ DU
CANTON DE CLEVELAND.

AVIS PUBLIC EST DONNÉ DE CE QUI SUIT :

**Le conseil municipal a adopté, lors de la séance extraordinaire tenue le
13 août 2025, le RÈGLEMENT NUMÉRO 616 intitulé :**

RÈGLEMENT RELATIF À LA PUBLICATION DES AVIS PUBLICS DE LA
MUNICIPALITÉ DU CANTON DE CLEVELAND.

L'objet de ce règlement est de prévoir les modalités de publication des avis publics municipaux, qui seront désormais publiés uniquement sur le site Internet de la Municipalité du Canton de Cleveland et affichés au bureau municipal.

Le Règlement numéro 616 : *Règlement relatif à la publication des avis publics* est disponible au bureau de la municipalité situé au 292, chemin de la Rivière, à Cleveland, aux heures ordinaires d'affaires et copie pourra en être délivrée moyennant le paiement des droits exigibles selon le tarif prescrit.

Ce règlement entre en vigueur à la date de la publication du présent avis.

Donné à Canton de Cleveland, ce 14 août 2025.

Martin Lessard
Directeur général/greffier-trésorier
Municipalité du Canton de Cleveland